

# Information jeunesse et conseil pour l'accès des jeunes à leurs droits



# **Information jeunesse et conseil pour l'accès des jeunes à leurs droits**

*Edition anglaise :*

*Young people's access to rights through  
youth information and counselling*

*Les vues exprimées dans cet ouvrage  
sont de la responsabilité des auteurs  
et ne reflètent pas nécessairement la  
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction  
ou de traduction de tout ou  
partie du document doit être  
adressée à la Direction de la communication  
(F-67075 Strasbourg  
Cedex ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)).

Toute autre correspondance concernant  
cette publication doit être adressée par  
mail au Service de la Jeunesse, [youth@coe.int](mailto:youth@coe.int)  
ou à l'Agence européenne pour  
l'information et le conseil des jeunes  
(ERYICA), [secretariat@eryica.org](mailto:secretariat@eryica.org).

Pour plus d'informations sur le  
Service de la Jeunesse du Conseil  
de l'Europe et ERYICA\*\$\$\*\$: [www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)  
et <http://eryica.org/>.

Couverture : SPDP, Conseil de l'Europe  
Mise en page : SPDP, Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, novembre 2015  
Imprimé dans les ateliers  
du Conseil de l'Europe

La connaissance s'acquiert par  
l'expérience, tout le reste n'est que  
de l'information, A. Einstein. C'est  
dans cet esprit que le Conseil de  
l'Europe et l'Agence européenne  
pour l'information et le conseil  
des jeunes (ERYICA) ont élaboré  
ce kit pédagogique pour informer  
les jeunes sur leurs droits de  
manière attrayante et leur per-  
mettre d'apprendre à les utiliser.

Un résumé des principales res-  
sources pertinentes et une vue  
d'ensemble des bonnes pratiques  
figurent à la fin du document.

# Table des matières

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>INFORMATION RIGHT NOW!</b>	<b>7</b>
<b>DROITS DES JEUNES</b>	<b>11</b>
Droits de l'homme universels	11
Droits des jeunes	12
<b>INFORMATION DE QUALITÉ</b>	<b>15</b>
Qui fournit l'information ?	16
De quand date l'information ?	16
L'information est-elle facilement accessible et simple à utiliser ?	17
Besoins d'information	17
Droits des jeunes dans les services d'information jeunesse	18
Réseaux sociaux et nouvelles technologies	19
<b>LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>21</b>
Fonds européen pour la jeunesse	22
Tous différents – Tous égaux	22
Enter!	23
Mouvement contre le discours de haine	23
Repères	23
<b>ERYICA ET LES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>25</b>
Jeunes ambassadeurs	25
Expo photos	26
Organisations membres d'ERYICA	26
<b>RESSOURCES SUR LES DROITS DE L'HOMME</b>	<b>27</b>
Nations Unies	27
Amnesty International	28
Krovna Organizacija Mladih Srbije ( Organisation nationale de la jeunesse de Serbie)	28
Jeden svět (One World)	29
YouthRights.NOW	29
Let's get it right!	30
The OneMinutesJr.	30

---

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>31</b>
Le procès	31
L'oracle	32
Ma vie	32
Le plus important	33
La bataille	33
Il était une fois...	34
La cible	34
La manif	35
Dans la peau d'un autre	35
Jeu de mime	36
Qui-non	36
Un pas en avant	36
Je pouvais / je ne pouvais pas / je devais	37
Dur-dur	38
Texte à trous	38
<b>HYPERLIENS ET SOURCES</b>	<b>41</b>
Principales organisations citées	44
Exemples de bonnes pratiques cités	44
Membres d'ERYICA et organisations ayant contribué à la publication	45
Documents et vidéos sur les droits de l'homme ou des jeunes (hyperliens)	45

# Introduction

---

**L**a présente publication est le fruit d'un partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA). Les droits de l'homme sont essentiels pour les travaux du Conseil de l'Europe et ERYICA est une organisation indépendante composée d'organes et de réseaux nationaux chargés de la coordination de l'information jeunesse. Le kit pour informer les jeunes est l'aboutissement logique du partenariat entre ces deux organisations.

Au départ, le kit était destiné aux professionnels engagés dans l'information et le conseil pour la jeunesse, qui sont en contact direct avec les jeunes. Aux fins de cette publication, on entend par « jeunes » les 12-26 ans, mais le kit peut aussi être utilisé dans le cadre d'autres activités non formelles. Il propose de nombreuses sources d'information et d'inspiration pour informer les jeunes sur leurs droits de façon attrayante. Notre but n'est pas seulement d'informer. Pour citer Einstein, « la connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information ». L'information seule ne suffit pas pour traiter un thème essentiel comme les droits de l'homme et les jeunes. L'information doit être combinée à l'expérience pour garantir une connaissance globale des questions liées aux droits de l'homme et aux jeunes; aussi le lecteur trouvera-t-il à la fin de la publication une liste d'exercices pratiques pour aider les jeunes à mieux comprendre les droits de l'homme.

De nombreux supports utiles sont déjà disponibles en ligne; le kit présente les plus importants en quelques mots et fait un tour d'horizon des bonnes pratiques.

Nous espérons que cet outil vous aidera dans votre travail auprès des jeunes et vous incitera à les informer sur les liens entre droits de l'homme et jeunesse. Considérez cette publication comme le point de départ d'une mission au long cours – sensibiliser les jeunes aux droits de l'homme pour les inciter à les faire respecter.



# Information Right Now!

---

**L**e 17 avril 2012, l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA) et le Conseil de l'Europe lançaient la campagne « Information right now! » afin de faire mieux connaître aux jeunes, aux responsables politiques et aux médias le rôle spécifique de l'information jeunesse pour aider les jeunes à exercer leurs droits et promouvoir l'accès à l'information en tant que droit fondamental. Le respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales implique que les jeunes ont accès à des informations complètes, objectives, compréhensibles et fiables sur toutes les questions les concernant – ce droit est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans la Convention relative aux droits de l'enfant, dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (STE n° 5), ainsi que dans la Recommandation n° R (90) 7 concernant l'information et les conseils à donner aux jeunes en Europe, dans la Recommandation CM/Rec(2010)8 sur l'information des jeunes et dans le Livre blanc de la Commission sur la politique de jeunesse: « un nouvel élan pour la jeunesse européenne » (2001).

Les objectifs de la campagne étaient les suivants :

- ▶ attirer l'attention des jeunes sur leur droit à l'information ;
- ▶ encourager l'accès des jeunes à l'information par le biais des centres d'information jeunesse ;
- ▶ demander aux responsables politiques de garantir le droit des jeunes à l'information.

La campagne s'est déroulée à deux niveaux (central et régional), avec pour chacun des missions, des groupes-cibles et des outils bien définis.

Au niveau régional, la campagne a consisté en plus de 120 activités dans 29 pays membres du Conseil de l'Europe, organisées par des centres d'information jeunesse et des travailleurs de jeunesse locaux, et adaptées à chaque public spécifique. Plus de 35 000 jeunes ont participé aux différentes activités entre avril et décembre 2012. Le 16 mai 2012, déclaré Journée d'action européenne de la campagne, a été marqué par de nombreuses activités à travers toute l'Europe. Cette Journée d'Action devait maximiser l'impact de la campagne en présentant la diversité des thèmes concernés et en facilitant une meilleure compréhension des différentes réalités auxquelles les professionnels de l'information des jeunes sont confrontés.

Coordonnées par ERYICA, les activités centralisées visaient davantage les responsables politiques, les médias et la présentation internationale de la campagne. Entre autres activités, on peut citer un concours et une exposition photo sur Facebook, ainsi qu'une page web dédiée à la campagne. ERYICA a également organisé une formation pour ses Jeunes ambassadeurs en mai 2012. Ces jeunes très motivés représentaient la jeunesse et les droits des jeunes dans leur pays et à l'occasion de manifestations internationales. Deux Jeunes ambassadeurs ont représenté la campagne à la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse à Saint-Pétersbourg, en septembre 2012.

L'information des jeunes est à la fois un droit essentiel et une condition indispensable pour que les jeunes aient accès à leurs droits, et à cet égard, « Information Right Now! » s'est avéré un outil très précieux, qui a contribué au succès de la Conférence ministérielle et aux procédures de suivi dans les pays membres. La campagne a également servi les intérêts des membres d'ERYICA et des pays membres du Conseil de l'Europe en soulignant combien le travail quotidien des professionnels de l'information des jeunes est important. Surtout, elle a mis en lumière le fait que l'information des jeunes est bien plus qu'une cerise sur le gâteau par rapport à d'autres activités de jeunesse. C'est un outil essentiel qui permet aux jeunes d'avoir accès à leurs droits. De ce fait, l'accès à l'information doit être reconnu comme un droit en soi.

Les périodes de crise ont le mérite de nous montrer combien il est important de connaître ses droits. C'est essentiel pour vivre et conserver un certain niveau de vie. Dans l'adversité, beaucoup se livrent à des activités illégales ou antisociales. En temps de crise, la société a tendance à désavantager ses membres les plus faibles. Quoi de plus facile que de désavantager les enfants, les adolescents et les personnes âgées ? Quoi de plus facile que de piétiner les droits de ceux qui justement ignorent qu'ils en ont ? Deux ans après le début de la campagne, nous devons rester sur nos gardes. Nous devons poursuivre dans la voie indiquée par la campagne et continuer d'informer, de promouvoir et de renforcer les droits des jeunes et les droits de l'homme en général parmi les jeunes.

Le groupe social des « jeunes » est difficile à définir. Les jeunes se considèrent comme des adultes alors que les adultes ont tendance à les voir comme des enfants. Les jeunes sont donc très vulnérables et faciles à abuser. Les professionnels de l'information jeunesse, comme d'autres professionnels qui travaillent au quotidien auprès des jeunes, devraient aider les jeunes et les adultes à trouver un équilibre entre leurs attentes et leurs droits.

En fait, la frontière entre enfance et âge adulte est si floue qu'il est difficile de définir précisément les « jeunes ». Pour certains, les « jeunes » ont entre 12 et 16 ans, alors que d'autres considèrent que le groupe est constitué des 21-26 ans. Parfois, on inclut les personnes jusqu'à 30 ans dans cette catégorie. Dans la présente publication, nous parlerons des 12-26 ans.

La campagne « Information Right Now! » a montré de nombreux moyens de familiariser les jeunes avec les droits de l'homme. Les jeunes ont beau être en quête d'identité, ils aiment être en groupe et partager des conseils utiles avec leurs pairs et avec les adultes. Les activités qui ont remporté le plus de succès ont été celles

qui impliquaient des jeunes. Quelle que soit l'activité, il est essentiel de prendre en compte les caractéristiques spécifiques des jeunes.

Les jeunes sont pleins d'assurance, mais aussi vulnérables. Ils sont avides de nouveautés – expériences, informations, défis. Il leur arrive d'avoir des comportements irresponsables et la tornade pubertaire peut causer de nombreux malentendus. Il est donc essentiel d'avoir la bonne information au bon moment – « bonne » au sens de vérifiée, pertinente et actuelle – pour que les jeunes puissent prendre des décisions responsables, défendre et mettre en œuvre leurs droits dans leur vie de tous les jours. C'est une tâche difficile qui attend les professionnels de l'information des jeunes : les aider à surmonter la crise de notre époque de façon responsable et en tant qu'êtres humains.

Le rapport final de la campagne, qui présente les activités menées dans toute l'Europe, est disponible sur le site Web d'ERYICA (<http://eryica.org>) ; d'autres informations sur les Jeunes ambassadeurs sont disponibles sur le site web de la campagne Information Right Now! ([www.informationrightnow.eu](http://www.informationrightnow.eu) ; en anglais).



# Droits des jeunes

---

## Droits de l'homme universels

**Q**uand on demande aux adultes s'ils ont entendu parler des droits de l'homme, il est fort probable qu'ils répondent par l'affirmative. Par contre, si on leur demande de les énumérer, il y a gros à parier qu'ils n'en citent que quelques-uns – des droits qu'ils connaissent ou qui les concernent personnellement, ou dont ils ont entendu parler dans les médias, en relation avec des infractions aux droits de l'homme. Interrogez les enfants et les jeunes, il est très probable qu'ils n'en connaissent que quelques-uns. En réalité, il est presque sûr que même les professionnels de l'information des jeunes ne soient pas capables de citer les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le constat est plutôt navrant si on considère que connaître ses droits est essentiel pour les faire respecter. Les droits de l'homme font de nous des êtres humains. C'est sur eux que repose le bon fonctionnement d'une société. Notre société découle de la diffusion de l'information sur les droits de l'homme comme consensus social.

Pour commencer, une définition. La définition la plus simple des droits de l'homme pourrait être : « les droits dont on jouit simplement parce qu'on est un être humain ». Pas d'exception, pas d'explication, juste le fait que le statut d'être humain confère des droits. La réalité n'est pas aussi simple, car les droits de l'homme ne sont pas encore protégés pour tout le monde. Serait-ce parce que certains ont le sentiment d'être « plus humains » que d'autres ? La violation des droits de l'homme témoigne-t-elle d'un manque d'humanité dans la société ? C'est peut-être le résultat d'un manque d'information sur les droits de l'homme.

Les droits de l'homme ont évolué, ils vont dans le sens de l'histoire et s'adaptent aux exigences du monde. Leur origine remonte loin dans le passé, mais leur forme a commencé à se préciser à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la formulation des droits de l'homme, jusqu'en 1948, lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Leur évolution ne s'est pas arrêtée après la guerre, les nations jugeant les principes communs des droits fondamentaux nécessaires pour éviter un nouveau conflit meurtrier. L'Europe de l'après-guerre voyait le communisme comme une menace. Le tout jeune Conseil de l'Europe, considérant

que la démocratie était en danger, a alors décidé de protéger les droits de l'homme sur le continent et promulgué la Convention européenne des droits de l'homme en 1950. Ce document unique (également connu comme la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) est le fondement de la protection des droits de l'homme par ce puissant instrument qu'est la Cour européenne des droits de l'homme. En fait, la Convention est l'unique accord international qui vise à protéger les droits humains des individus.

Le droit à l'information est un droit fondamental. Pour les jeunes, c'est un droit essentiel, une condition indispensable de leur approche de tous les autres droits. Cette citation anonyme l'exprime parfaitement : « Nous ne protégeons que ce que nous aimons, nous n'aimons que ce que nous connaissons, nous ne connaissons que ce qu'on nous enseigne ». Sans connaissances et sans information, on ne peut pas faire respecter ses droits. Alors aidons les jeunes à connaître leurs droits.

## **Droits des jeunes**

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, la société a commencé à considérer les enfants comme un groupe spécifique ayant des besoins, des comportements et aussi des droits spécifiques. Auparavant, les enfants étaient assimilés à des « petits adultes ». La situation a évolué au lendemain de la révolution industrielle, avec le développement de l'éducation, l'émancipation de la femme et la séparation du travail et des loisirs. Ce processus de développement a abouti en 1989, quand il fut décidé que les enfants avaient besoin d'une convention spéciale, rien que pour eux, car les moins de 18 ans ont souvent besoin d'une prise en charge et d'une protection spécifiques, différentes de celle des adultes. Le fait que les enfants aussi ont des droits humains était ainsi reconnu. C'est pourquoi nous avons la Convention relative aux droits de l'enfant.

Qu'en est-il des jeunes ? Aucun texte spécial ne les protège, malheureusement. Dans cet entre-deux de l'enfance et de l'âge adulte, ils doivent être informés de leurs droits. Les jeunes ayant tendance à ignorer tout ce qui ne les touche pas personnellement, nous devons attirer leur attention sur ces droits en leur donnant une forme plus concrète, adaptée à des situations de tous les jours. C'est là qu'entrent en scène les professionnels de l'information des jeunes, qui ont un rôle capital à jouer.

Prenez la législation de votre pays. De quoi devriez-vous informer les jeunes ? Qu'est-ce qui peut les concerner ? On peut citer l'âge légal pour voter, conduire ou boire de l'alcool, l'instruction ou le service militaire obligatoire, sans parler de l'âge de la majorité sexuelle. Nous encourageons la mobilité internationale, mais préparons-nous les jeunes à des lois différentes applicables à l'étranger ?

Depuis quelques années, les centres d'information jeunesse mettent particulièrement l'accent sur le droit de vote. Dans la plupart des pays, on vote à partir de 18 ans, mais l'âge légal peut varier entre 16 et 21 ans. Dans certains pays, le vote est obligatoire. L'âge du droit de vote, autrefois fixé à 21 ans, a été ramené à 18 ans (la Tchécoslovaquie a été la première à le faire, en 1946) ; en Autriche, les jeunes peuvent voter dès leur 16<sup>e</sup> anniversaire (18 ans pour les élections européennes). L'âge du droit de vote évolue avec la société et le débat actuel porte sur le bon âge pour voter. Le

Forum européen de la jeunesse et ses membres ont lancé une initiative européenne pour abaisser à 16 ans l'âge du droit de vote ([www.voteat16.eu](http://www.voteat16.eu)).

Si nous voulons soutenir et encourager la participation des jeunes à la vie publique, notamment aux élections, nous devons leur donner des informations plus précises quant aux moyens dont ils disposent pour ce faire. Les jeunes n'ont pas seulement le droit de voter, ils peuvent aussi être candidats aux élections. Dans beaucoup de pays européens, il faut avoir 18 ans pour se présenter aux élections législatives ; dans certains pays, l'âge minimum est de 21 ans (notamment en Belgique et en République tchèque), voire de 25 ans (Lituanie). Des âges minimums différents peuvent être fixés pour les élections sénatoriales (24 ans en Autriche) ; en République tchèque, le Sénat est fermé aux jeunes puisqu'il faut être âgé d'au moins 40 ans pour être éligible.

Si nous voulons faire prendre conscience aux jeunes de leurs droits, nous devons d'abord nous pencher sur leurs centres d'intérêt. Qu'est-ce qui intéresse les ados ? Nous sommes tous d'accord pour dire que les services d'information des jeunes doivent aussi englober des thèmes comme le sexe, l'alcool et les drogues (illicites et licites). Que cela nous plaise ou non, ces sujets et la législation en la matière sont importants pour les jeunes. En tant que professionnels, nous devons être prêts à répondre aux questions qu'ils se posent. Ces questions sont aussi « brûlantes » eu égard à la mobilité des jeunes qui vont à l'étranger et qui doivent avoir conscience des différences. Ainsi, l'âge de la majorité sexuelle varie énormément d'un pays européen à l'autre – 14 ans en Lituanie, 15-16 ans dans d'autres pays, et même 18 ans à Malte. Le site de l'European Youth Network on Sexual and Reproductive Rights ([www.youact.org](http://www.youact.org) ; en anglais) est une mine de renseignements. Chez les jeunes, « l'amour » a souvent besoin de soutien, d'information et de conseil de qualité. Des conseils juridiques sont parfois nécessaires, notamment sur le mariage et l'âge légal pour se marier.

Même chose pour la consommation d'alcool et de tabac, la législation n'est pas la même dans toute l'Europe. Les jeunes peuvent par exemple consommer de l'alcool en toute légalité à partir de 16 ans en Belgique et au Luxembourg. Mais au Luxembourg, la vente de tabac est interdite aux moins de 18 ans. Dans certains pays, la réglementation varie en fonction du type d'alcool. Toutes ces informations légales pratiques sont utiles pour les jeunes qui vont à l'étranger, que ce soit pour des vacances, un stage ou une année d'échange.

D'autres droits concernent la vie des jeunes bien sûr. En tant qu'« adultes », nous devons nous pencher en premier lieu sur l'instruction obligatoire et le droit du travail, qui fixe l'âge à partir duquel on peut légalement travailler. L'âge légal de travail est de 13 ans en Suède, 14 ans en France et en Finlande, et 16 ans en Lituanie. Pour les jeunes, savoir à partir de quel âge ils peuvent conduire est très important. Dans la plupart des pays, il faut avoir 18 ans pour conduire une voiture (17 ans au Luxembourg ; en Belgique aussi, à condition qu'il soit accompagné d'un adulte). Concernant les motos, là encore, les différences sont considérables, et dépendent souvent de la cylindrée (en République tchèque par exemple, il existe quatre catégories de moto. Il faut avoir 15 ans pour conduire les petites cylindrées, et 21 ans pour conduire les engins les plus puissants).

Il est clair que les droits de l'homme font partie de la vie des jeunes, au même titre que d'autres thèmes sur lesquels les centres d'information peuvent les renseigner – l'éducation, l'emploi, les voyages, la participation, le sexe et les relations amoureuses. Pour chacun de ces thèmes, les droits des jeunes sont passés sous silence et en tant que professionnels, nous devons le savoir. Mieux – nous devons promouvoir activement non seulement les droits de l'homme, mais nous devons aussi promouvoir les droits étroitement liés à la vie des jeunes. Après tout, le droit à l'information fait partie des droits de l'homme.

# Information de qualité

---

**L**e droit à l'information est inscrit dans les droits de l'homme. Pour les jeunes, c'est un droit fondamental au sens propre du terme, puisqu'il conditionne leur approche de tous les autres droits. En tant que professionnels de l'information auprès des jeunes, nous avons le devoir de leur donner une information de qualité. Nous devons aussi leur apprendre à reconnaître et à utiliser une information de qualité. Les jeunes ont également le droit de trouver ces informations auprès de professionnels qualifiés, expérimentés et motivés. Voilà ce que nous devons montrer au grand public, aux responsables politiques et aux jeunes eux-mêmes en Europe.

Au niveau européen, le Conseil de l'Europe a pour mission de promouvoir des services d'information des jeunes de qualité dans chaque pays membre. De nombreuses initiatives ont déjà vu le jour, dont la campagne Information Right Now!, une action commune du Conseil de l'Europe et d'ERYICA. Le Conseil de l'Europe contribue aussi à la qualité des services d'information des jeunes par le biais de documents importants, notamment la Recommandation R (1990) 7 et la Recommandation CM/Rec(2010)8 sur l'information des jeunes. Il faut une information de qualité dans toute l'Union européenne, comme l'indique la Résolution du Conseil sur un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse 2010-2018, qui recense les domaines d'action où l'accès à des services d'information et de conseil des jeunes de qualité est nécessaire.

ERYICA s'emploie elle aussi à renforcer la diffusion d'informations de qualité au niveau européen, tandis que ses membres s'attellent à cette tâche difficile au niveau national. Pour cela, ils s'appuient sur deux documents que nous devrions tous avoir sous la main – la Charte européenne de l'information jeunesse (2004) et les principes pour l'information jeunesse en ligne (2009) – qui peuvent aider à garantir la qualité des services et de l'information destinés aux jeunes. Certains membres d'ERYICA ont élaboré des normes nationales ou des indicateurs afin de garantir la qualité des services d'information pour les jeunes.

Du point de vue des jeunes toutefois, le facteur le plus important pour avoir accès à une information de qualité est entre les mains de leurs interlocuteurs, dans les centres. Qui dit qualité, dit personnel qualifié. Les professionnels de l'information devraient avoir pour mantra « CPEA » – quatre lettres qui résument ce qui fait une information de qualité :

- ▶ C – clarté : une information de qualité est une information claire. Elle doit être précise, compréhensible et attestée par des sources clairement identifiées ;
- ▶ P – pertinence : la qualité de l'information dépend des besoins du jeune qui la demande. Elle doit être claire, mais si elle n'est pas pertinente pour le demandeur, elle est inadaptée et peut être préjudiciable ;
- ▶ E – exactitude : l'information doit être claire, simple et répondre aux besoins du demandeur. Elle doit aussi être à jour, correcte et objective ;
- ▶ A – adéquation : enfin, dans quelle mesure l'information est-elle adaptée à la situation spécifique du jeune ? L'information répond-elle à ses attentes et à ses capacités ?

Ces indicateurs de base de la qualité de l'information sont extraits de méthodes présentées par Mick Conroy dans *YIntro – Stepping into Youth Information*. La première chose à faire, c'est de se demander qui est la personne en face de vous. Il faut évaluer la qualité de l'information avant de la lui transmettre. Il faut donc commencer par se poser quelques questions essentielles.

### **Qui fournit l'information ?**

Qui se cache derrière l'information ? Une instance gouvernementale, un lobby, une organisation commerciale ? Quelles raisons pourraient-ils avoir de donner des informations et des conseils, de mettre des contenus en ligne ou de publier leurs coordonnées ? Ont-ils quelque chose à vendre ? Pourrait-il s'agir d'un canular ? La source est-elle objective ? Un spécialiste de l'information jeunesse qui cherche des informations de qualité doit aussi faire des recherches sur l'auteur et la source de financement du contenu, vérifier s'il s'agit d'une page web, d'une publication, d'une brochure ou d'une affiche. Rien n'interdit d'utiliser des informations à caractère « commercial », mais la prudence est de mise.

Le spécialiste de l'information jeunesse doit vérifier la réputation de l'auteur de l'information et ses qualifications dans le domaine concerné. L'information est-elle objective ou est-ce seulement l'avis de l'auteur ? Méfiez-vous des avis subjectifs que vous utilisez comme source d'information ; rien n'interdit de les utiliser, l'auteur peut effectivement donner des liens et des sources utiles, mais vérifiez systématiquement les renseignements donnés et assurez-vous que le contexte s'applique à votre mission d'information.

Enfin, est-il possible de contacter les responsables de l'information, l'auteur, ou l'éditeur ? Dans l'affirmative, vous pouvez leur demander des renseignements plus précis, ou confronter l'auteur à d'autres sources pertinentes, ce qui donnera du poids à l'information que vous donnerez au jeune.

### **De quand date l'information ?**

Essayez toujours de remonter jusqu'à la source « originale ». Si un hyperlien ou une référence renvoie vers une autre source, suivez la piste. Si par exemple vous tombez

sur une information à propos d'une nouvelle campagne sur les droits des jeunes, consultez la page web de la campagne. Ne vous fiez pas aux informations redirigées.

De quand date l'information ? Ne perdez pas votre temps avec des sources qui remontent à un certain temps ; essayez toujours d'en trouver une plus récente. La date de la dernière consultation est un bon indicateur de la qualité d'une information.

### **L'information est-elle facilement accessible et simple à utiliser ?**

Le texte est-il aéré et facile à lire ? Trouvez-vous facilement ce que vous cherchez ? La présentation, la langue et le contenu sont-ils adaptés aux attentes des jeunes ? Sans être des plus essentiels, ces indicateurs en disent long sur l'auteur et son professionnalisme. Ce sont des détails auxquels on devrait faire attention quand on transmet une information ou qu'on la reformule pour les jeunes.

On trouvera plus d'informations en ligne dans le [\*Guide de la sécurité et de la qualité en ligne\*](#) de l'agence ERYICA, qui indique que les mêmes règles de base s'appliquent en ligne et hors connexion :

- ▶ remonter jusqu'à la source ;
- ▶ se demander dans quel but l'information a été produite ;
- ▶ vérifier soigneusement les informations et les comparer avec celles données par d'autres sources ;
- ▶ rester critique, sans être parano ;
- ▶ en cas de doute, ne pas utiliser l'information ou tout faire pour vérifier qu'elle est juste.

### **Besoins d'information**

Les besoins d'information doivent être suivis et mis à jour en permanence. La plupart des services d'information jeunesse réalisent des enquêtes auprès de leurs groupes-cibles, puis revoient et adaptent les informations qu'ils délivrent en conséquence. Pour intégrer les droits des jeunes dans ces informations, il suffit de prévoir des questions sur les droits dans les enquêtes existantes. Mais le meilleur moyen est encore de parler avec les jeunes, qui ne se rendent pas forcément compte qu'ils manquent d'informations importantes sur leurs droits. Ce manque de connaissances signifie qu'ils peuvent, inconsciemment, enfreindre les droits d'autrui.

Le travail d'information des jeunes demande parfois de jouer les détectives. À nous de comprendre ce que cachent les réponses à certaines questions. Un jeune peut se rendre dans un centre d'information jeunesse pour poser une question simple, du genre « où puis-je trouver un emploi ? ». Le professionnel doit savoir lire entre les lignes – pourquoi le jeune a-t-il besoin de travailler, est-ce qu'il a des problèmes à la maison, quel est le type d'information adapté à son niveau d'expérience, d'éducation, etc. Nous devons aussi informer les jeunes sur leurs droits – droit du travail, salaire minimum applicable – autant d'infos pratiques qu'il ignore peut-être.

C'est pourquoi une enquête ne suffit pas. Pour connaître les besoins d'information des jeunes, il faut combiner plusieurs méthodes. Le groupe de discussion thématique en est une. Ce type de recherche qualitative permet de recueillir des renseignements utiles auprès d'un groupe de pairs, plutôt que des statistiques. Les jeunes de 12 à 17 ans passent généralement beaucoup de temps avec leurs pairs et amis. Comme leurs parents ne sont plus infaillibles et omniscients à leurs yeux, d'autres adultes, extérieurs à la famille, prennent le relais. Le professionnel de l'information jeunesse est le mieux placé pour animer des discussions thématiques avec des groupes de pairs. Les adolescents sont plus ouverts à ce type d'activité car ils sont de plus en plus capables de s'exprimer et de résister à la pression de leurs semblables. Ils aiment débattre de problèmes qui les concernent. En ce sens, les droits de l'homme se prêtent aux discussions thématiques avec des groupes de jeunes.

Constituer un groupe de discussion thématique n'est pas toujours chose aisée. Il faut trouver à la fois du temps pour préparer la discussion et une personne d'expérience pour animer le groupe. Trouver des participants peut aussi être une gageure.

Les groupes de discussion thématique sont très intéressants, mais si vous n'êtes pas à l'aise face à un groupe d'adolescents turbulents, il existe d'autres méthodes pour réunir des informations sur les droits de l'homme. Les outils en ligne sont toujours utiles, et il ne faut pas oublier les réseaux sociaux comme moyen de communication avec les très jeunes. Poser une question en ligne peut suffire ; une affirmation, une image ou une vidéo provocatrice postée sur un média social peut amorcer un débat.

## **Droits des jeunes dans les services d'information jeunesse**

Les organisations membres d'ERYICA et leurs services nationaux d'information jeunesse multiplient les canaux de diffusion pour informer sur les droits de l'homme, qui peuvent être traités spécifiquement (Belgique et République tchèque) ou abordés indirectement, en relation avec d'autres thèmes (Luxembourg, Suède, Norvège, Finlande et Malte). Dans certains pays, l'information sur les droits de l'homme est délivrée sur une base irrégulière, dans le cadre de projets ou de campagnes (Croatie, Lituanie et France).

En fin de compte, les services d'information jeunesse utilisent toutes sortes de canaux pour renseigner le plus de jeunes possibles. Internet et les réseaux sociaux ont le plus d'impact. Les jeunes se connectent pour chercher des informations – ironie du sort, c'est là que leurs droits peuvent être bafoués le plus facilement. La question d'un « internet sûr » devrait être systématiquement abordée dans les activités d'information. Notre tâche, en tant que professionnels, est d'informer les jeunes, mais pas seulement, nous devons aussi leur assurer un environnement en ligne sécurisé. Les principes pour l'information jeunesse en ligne (2009) présentés plus haut et le *Guide de la sécurité et de la qualité en ligne* peuvent aider les professionnels de l'information à garantir un espace sûr. Un bon exemple à cet égard est [www.droitsetdevoirs.lu](http://www.droitsetdevoirs.lu), un site d'information où les informations pratiques sur les droits des jeunes sont classées par thème.

Il n'y a pas que les médias en ligne pour attirer les jeunes. Brochures, publications et affiches – à condition qu'elles soient bien conçues – peuvent capter leur attention.

En Finlande, les services d'information jeunesse (par ex. le site du médiateur des droits de l'enfant, [www.lapsiasia.fi](http://www.lapsiasia.fi)) fourmille de supports d'information sur les droits de l'homme et des jeunes.

Les centres d'information jeunesse doivent impérativement donner des informations qui collent à la réalité des jeunes. Une organisation suédoise, Solna UngInfo, s'efforce d'inscrire les droits de l'homme dans la vie des jeunes; elle a ainsi soulevé la question des droits de l'homme pendant les Jeux olympiques en Chine via une expo photo et elle organise des débats sur les droits des jeunes avec des représentants de partis politiques.

Pour les membres d'ERYICA, la campagne «Information Right Now!» a été un moment fort. La présente publication propose d'autres idées pour informer au mieux sur les droits des jeunes, ainsi que des activités et des exemples provenant de toute l'Europe. Tous les professionnels de l'information devraient utiliser ces ressources pour être bien informés sur les droits des jeunes. Ils doivent en outre suivre le développement de leurs activités et actualiser leurs informations en permanence.

## Réseaux sociaux et nouvelles technologies

Les professionnels de l'information des jeunes doivent être au courant des nouvelles tendances et technologies en vogue chez les jeunes, ils doivent même participer activement – mieux vaut avoir deux longueurs d'avance qu'une longueur de retard. Les jeunes aiment les nouvelles technologies et ont besoin de s'intégrer dans le groupe. Du coup, les réseaux sociaux passent souvent par la technologie. Un professionnel de l'information qui ferait l'impasse sur les réseaux sociaux renoncerait au moyen le plus efficace de toucher les jeunes. Et ne pas les utiliser de manière efficace, en s'adaptant aux messages courts de Twitter, c'est rater l'occasion d'attirer l'attention des jeunes.

Un site (<http://socialmediatoday.com>) et un magazine en ligne ([www.socialmediaexaminer.com](http://www.socialmediaexaminer.com)) donnent de bons conseils en anglais sur la manière d'utiliser les réseaux sociaux. Ces deux sites fourmillent d'astuces sur le marketing en matière de réseaux sociaux. Si l'éducation formelle n'utilise guère les réseaux sociaux, les organisations non formelles et en particulier les services d'information ne devraient pas s'en priver pour diffuser des informations sur les droits des jeunes.

Les sites susmentionnés donnent des conseils pour optimiser les flux d'information sur Facebook:

- ▶ *less is more*: deux ou trois messages par jour suffisent; au-delà, les internautes ont le sentiment d'être harcelés et peuvent «unliker» («Je n'aime plus») votre page. Un ou deux posts par jour augmente la mobilisation de 40%; un à quatre par semaine, de 71%. Les messages compliqués sur les murs ne marchent pas. Les messages simples reçoivent un taux d'engagement supérieur à la moyenne de 94%;
- ▶ plus c'est court, mieux c'est: les messages de 80 caractères maximum génèrent un taux d'engagement de 66% supérieur à la moyenne. Les posts très courts – entre 1 et 40 caractères – sont les plus efficaces;

- ▶ le bon moment : entre 20 heures et 7 heures du matin, le taux d'engagement augmente de 20 %. Essayez aussi de programmer vos posts en fonction de l'information ou des news que vous postez – ni trop tôt ni trop tard. Informer les jeunes en janvier sur un festival d'été n'est pas une bonne idée, mais les informer la veille, c'est trop tard ;
- ▶ type de contenu : les jeunes en particulier utilisent plusieurs types de contenus – photos, vidéos, liens, etc. Posez des questions ! Une question génère deux fois plus de commentaires que les autres types de message. Les messages « à compléter » reçoivent neuf fois plus de commentaires que les autres.

# Le Conseil de l'Europe et les droits de l'homme

---

**L**e Conseil de l'Europe dispose de conventions internationales pour promouvoir les droits de l'homme, il suit les progrès des pays membres dans divers domaines liés aux droits de l'homme et fait appel à des organes experts indépendants qui formulent des recommandations. Il est à l'origine de campagnes sur des thèmes comme la protection de l'enfant, le discours de haine en ligne et les droits des Roms. Le Commissaire aux droits de l'homme, une institution non judiciaire, impartiale et indépendante au sein du Conseil de l'Europe qui a pour mission de faire connaître et respecter les droits de l'homme dans les 47 États membres, est un autre instrument de protection des droits de l'homme. La Convention européenne des droits de l'homme a plus de 60 ans, mais ses principes fondamentaux et ses valeurs fondamentales ne sont pas encore connus du grand public. En 2013, la présidence andorrane du Conseil de l'Europe a ainsi lancé l'initiative «Faites grandir les droits de l'homme».

Nous avons déjà évoqué la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ainsi que la Cour européenne des droits de l'homme, un outil de soutien efficace), un document essentiel. On trouvera d'autres activités menées par le Conseil de l'Europe dans la publication *A l'exercice des droits et des libertés*, un support pédagogique qui explique les activités du Conseil de l'Europe, la portée de la Convention et le rôle de la Cour et donne des exemples concrets. Elle présente également d'autres documents du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme. Les manuels des droits de l'homme publiés par l'Organisation (disponibles sur le site [www.coe.int/t/dgi](http://www.coe.int/t/dgi) de la Direction générale I, Droits de l'homme et État de droit) sont très utiles pour mieux comprendre la Convention et ses protocoles.

Le Conseil de l'Europe met en œuvre de nombreuses activités axées sur les droits des enfants et des jeunes. Le site de l'unité de protection des droits des enfants du Conseil ([www.coe.int/t/dg3/children/Default\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg3/children/Default_en.asp)) propose une multitude de documents et de ressources sur ce sujet. Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, qui fait partie de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation du Conseil de l'Europe, s'occupe également des droits de l'homme. Il élabore des lignes directrices, des programmes et des instruments juridiques pour la mise en place de politiques de jeunesse cohérentes et efficaces aux niveaux local, national

et européen. Il apporte un soutien financier – par le biais du Fonds européen pour la jeunesse – et pédagogique aux activités internationales de jeunesse par l'intermédiaire des Centres européens de la jeunesse à Budapest et Strasbourg. Il vise à promouvoir la citoyenneté et la mobilité des jeunes, les droits de l'homme, la démocratie et le pluralisme culturel. Ces activités sont présentées dans le détail sur les pages web du Service de la jeunesse ([www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)). Quelques-unes sont présentées ci-après.

### **Fonds européen pour la jeunesse**

Conformément à ses statuts, le Fonds européen pour la jeunesse « a pour but d'encourager la coopération de la jeunesse en Europe en apportant son appui financier aux activités européennes de jeunesse qui sont de nature à favoriser la paix, la compréhension et la coopération entre les peuples d'Europe et du monde, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Le Fonds apporte son soutien financier à des organisations non gouvernementales, tant internationales que nationales, grâce à divers plans de subvention. Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe couvre trois secteurs de programmes (Innovation démocratique, Diversité et Participation), chaque secteur étant composé de programmes qui reflètent les priorités du Fonds. Les directives pour la soumission des demandes de subvention pour 2014 et 2015 donnent une liste des résultats attendus pour chaque programme et tous les secteurs prévoient la possibilité de financer des projets dans le domaine des droits de l'homme ou des jeunes. Dans le cadre du programme « Bonne gouvernance » du secteur Innovation démocratique, les États membres doivent avoir élaboré et appliqué des politiques de jeunesse basées sur les normes du Conseil de l'Europe, en vue de soutenir l'accès des jeunes à leurs droits, tandis que dans le cadre du programme « Promouvoir des compétences démocratiques » (même secteur), les ONG de jeunesse doivent avoir « accru leurs compétences en matière d'éducation aux droits de l'homme et d'éducation à la citoyenneté démocratique afin de servir de multiplicateurs dans les États membres » (source : Priorités du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe pour 2014-2015). Les projets s'inscrivant dans ces résultats attendus seront prioritaires pour un éventuel financement.

### **Tous différents – Tous égaux**

Le Conseil de l'Europe a mis en œuvre la campagne européenne de Jeunesse pour la diversité, les droits de l'homme et la participation « Tous différents – Tous égaux » une première fois en 1995, puis une deuxième fois de juin 2006 à septembre 2007. La campagne était organisée en partenariat avec la Commission européenne et le Forum européen de la jeunesse, avec la participation de 42 pays membres du Conseil de l'Europe. Elle est certes terminée, mais ses activités restent une source d'inspiration valable et ses documents sont une ressource utile pour les campagnes actuelles visant à informer les jeunes sur leurs droits. Le rapport final de la campagne contient des exemples d'activités au niveau européen, ainsi que des publications sur le sujet. Les meilleurs exemples de bonnes pratiques de la campagne ont été réunis

dans un ouvrage intitulé *All different-all equal Cookbook* (en anglais). La campagne a également débouché sur la publication du document *Compagnon - Guide d'action pédagogique pour la diversité, la participation et les droits de l'homme*, qui contient des exercices pratiques et des jeux axés sur les thèmes de la campagne.

## Enter!

Le projet promeut l'accès aux droits sociaux des jeunes, en particulier des jeunes qui sont victimes de l'exclusion sociale, de la discrimination et de la violence. Il a donné lieu à des formations, des séminaires et des publications, notamment un jeu de cartes sur les droits sociaux «Enter Dignityland!».

## Mouvement contre le discours de haine

Le Mouvement contre le discours de haine : les jeunes pour les droits de l'homme en ligne ([www.nohatespeechmovement.org](http://www.nohatespeechmovement.org)) est un projet mené par le Secteur de la jeunesse entre 2012 et 2014. La campagne des jeunes pour les droits de l'homme en ligne en fait partie. Les principaux acteurs sont des organisations de jeunesse et des jeunes. Elle consiste en une série d'activités en ligne et hors ligne complémentaires et poursuit deux objectifs : «défendre les droits de l'homme en ligne et hors connexion» et «mobiliser, former et réunir au sein de réseaux en ligne de jeunes militants des droits de l'homme». Plusieurs activités éducatives ont soutenu la campagne.

## Repères

La publication *Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes* contient les documents nécessaires pour informer les jeunes sur leurs droits dans un cadre non formel. Le manuel a été produit dans le cadre du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme du Service de Jeunesse du Conseil de l'Europe. Il est disponible en plusieurs langues et propose de nombreuses activités pratiques conçues pour les jeunes, notamment des jeux qui abordent tous les aspects des droits de l'homme. *Repères* informe aussi sur les droits de l'homme, leur histoire, leur évolution et leur raison d'être. Le manuel peut être téléchargé à l'adresse : [www.eycb.coe.int/compass](http://www.eycb.coe.int/compass).



# ERYICA et les droits de l'homme

---

**E**RYICA, l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes, apporte un soutien financier aux activités de ses membres, promeut leurs travaux et fait en sorte d'augmenter la visibilité des services généraux d'information et de conseil des jeunes. Parallèlement à la campagne « Information Right Now! », l'agence gère et coordonne des activités comme A Better Youth Information for New Times, Meet the Street, JIMMY – Youth Information Mediator, Safety and Quality in Online Youth Information, et Youth on the Move – InfoMobility. La campagne Information Right Now! a notamment débouché sur la formation de « Jeunes ambassadeurs ».

## Jeunes ambassadeurs

De nombreux jeunes ont participé à la campagne « Information Right Now! » au niveau national et ERYICA s'emploie à les impliquer au niveau européen aussi. C'est ainsi qu'est née l'idée des Jeunes ambassadeurs – des jeunes de 18 à 24 ans très motivés et capables de promouvoir l'information des jeunes. Il fallait former et impliquer des jeunes dans la campagne et la première réunion des Jeunes ambassadeurs a eu lieu en mai 2012 à Malte, avec pour objet l'échange d'expériences et une formation à la promotion de l'information des jeunes. Des témoignages vidéo ont été produits et deux Jeunes ambassadeurs ont été choisis pour participer à la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe à Saint-Petersbourg, en septembre 2012. D'autres ont eu la chance de promouvoir l'information des jeunes lors de manifestations européennes diverses.

La formation des Jeunes ambassadeurs poursuivait trois objectifs :

- ▶ attirer l'attention des Jeunes ambassadeurs sur l'importance du droit des jeunes à l'information comme droit essentiel et condition préalable pour que les jeunes aient accès à leurs droits ;
- ▶ améliorer les compétences et les capacités des jeunes en relation avec la diffusion du message de la campagne auprès de leurs pairs, des responsables politiques et des médias ;

- renforcer la coopération entre les jeunes de divers pays d'Europe en favorisant des attitudes ouvertes envers des expériences culturelles différentes.

Dans le cadre de la campagne, les Jeunes ambassadeurs ont participé à des activités des organisations membres d'ERYICA dans leur pays et à l'étranger, notamment à des débats ou à des réunions afin de souligner la dimension européenne de la campagne. Vingt-quatre Jeunes ambassadeurs ont participé à la première rencontre; leurs profils peuvent être consultés sur la page d'accueil de la campagne. Le succès de la formation a convaincu ERYICA et ses membres de renouveler l'expérience et une deuxième formation a eu lieu en Suède en 2013.

### **Expo photos**

Le 16 mai 2012 ayant été déclaré Journée d'action européenne de la campagne, les membres d'ERYICA ont envoyé des photos de leurs activités. Une exposition itinérante a ainsi pu être montée à partir de ces photos et des meilleurs clichés du concours organisé sur Facebook; elle a été présentée à la Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe à Saint-Petersbourg en septembre 2012. Les photos sont désormais visibles sur Sheryica, la plate-forme européenne en ligne d'ERYICA pour les professionnels de l'information des jeunes ([www.sheryica.org](http://www.sheryica.org)).

### **Organisations membres d'ERYICA**

Les membres d'ERYICA et les services d'information et de conseil nationaux informent les jeunes au quotidien. Il est impossible d'ignorer la question des droits – droits de l'homme en général et droits des jeunes.

Les moyens de diffuser l'information ne manquent pas – contact direct, en ligne, groupe de travail, échange entre pairs, documents imprimés, etc. – et la plupart des centres d'information jeunesse ne se contentent pas d'un seul support. Il est nécessaire d'adapter les activités aux jeunes et d'encourager leur participation; les principes de la Charte européenne de l'information jeunesse sont très utiles à cet égard.

« Information Right Now! » a montré comment impliquer les jeunes dans la communication de l'information. A nous maintenant d'utiliser les expériences de la campagne et de les mettre en pratique pour sensibiliser aux droits de l'homme et aux droits des jeunes. Nous avons déjà évoqué les activités menées par les membres d'ERYICA. Pour trouver des idées et des partenaires, Sheryica est une ressource utile – comme plateforme d'échange d'expériences et d'astuces, et comme espace de discussion.

# Ressources sur les droits de l'homme

---

**D**e nombreuses organisations œuvrent activement à promouvoir les droits de l'homme. Les professionnels trouveront des informations utiles sur les droits des jeunes dans cette liste non-exhaustive de ressources.

## Nations Unies

Les Nations Unies sont peut-être la première organisation dans le domaine des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) édite de nombreuses publications et met à disposition des informations sur les droits de l'homme. La rubrique Formation et éducation du site web du HCDH nous intéresse plus particulièrement; on y trouve notamment la publication *Education aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire*, avec des exercices pratiques qui peuvent être menés de manière non formelle dans les centres d'information jeunesse. Le document est disponible en six langues.

L'affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme existe en anglais et en français; chaque article étant illustré, c'est une ressource informelle utile pour l'éducation aux droits de l'homme. La boîte à outils *Share, learn and innovate!* (en anglais; rubrique: Policy and Methodological Materials), qui fait partie de la Professional Training Series du HCDH, propose des méthodes et des technologies pour partager les savoirs et les idées sur les droits de l'homme. Les méthodes – récits, méthodes sociométriques, analyses SWOT, foires des savoirs, etc. – sont passées en revue, fiches à l'appui, et différentes technologies – enquêtes en ligne, podcasts et vidéoconférences – sont présentées.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) est une organisation importante pour les droits des enfants. Créée en 1995, La Voix des jeunes est un espace en ligne de l'Unicef qui permet aux jeunes de s'informer sur le monde. Sur cette plate-forme, ils peuvent partager leurs idées et échanger sur des thèmes aussi divers que l'éducation, l'environnement, la violence, les conflits, le VIH/sida, la santé et les droits de l'homme avec des milliers de jeunes à travers le monde.

## Amnesty International

Amnesty International est un mouvement mondial qui rassemble des millions de personnes. L'organisation non gouvernementale indépendante milite pour un monde où chacun peut se prévaloir de tous ses droits. L'éducation et l'information sur les droits de l'homme représentent donc une partie considérable du travail d'Amnesty International, qui édite de nombreuses publications sur le sujet. La page web des ressources en matière d'éducation aux droits de l'homme permet de faire des recherches par âge, thème, pays, type d'activité (éducation formelle, non formelle, par les pairs), langue, type de documents (y compris vidéos), etc. Un manuel d'introduction à l'éducation aux droits de l'homme (*First steps – A manual for starting human rights education*) destiné aux 15-25 ans s'appuie sur l'éducation par les pairs et propose de nombreux exercices pratiques.

## Krovna Organizacija Mladih Srbije (Organisation nationale de la jeunesse de Serbie)

KOMS, une organisation indépendante regroupant 68 organisations de jeunesse, est membre du Forum européen de la jeunesse depuis 2012. Dans le cadre de sa mission de représentation des intérêts des jeunes, elle développe une relation de partenariat avec l'État, favorise la coopération intersectorielle et internationale, encourage la participation active des jeunes dans diverses initiatives et soutient le développement organisationnel de ses membres. On lui doit plusieurs projets qui sont des réussites, notamment l'Ecole du leadership des jeunes, où des jeunes apprennent à développer leurs compétences en matière de leadership et sont encouragés à mettre en œuvre des initiatives au niveau local. Le projet Umbrella, un projet de participation des jeunes au niveau intercommunal, a aidé les réseaux d'organisations de jeunesse à gagner en visibilité et en légitimité dans leurs efforts pour promouvoir une participation plus large des jeunes dans les processus de prise de décisions au niveau régional. Principal thème d'Umbrella : le chômage des jeunes et comment utiliser le travail en réseau pour améliorer la visibilité du problème au niveau national.

Le projet Elections et participation des jeunes, financé par le Fonds européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe et les Fondations Open Society, est un bon exemple pour les organisations qui veulent attirer l'attention des responsables politiques sur les droits des jeunes. Ses objectifs étaient les suivants :

- ▶ renforcer la capacité des jeunes à dynamiser les ressources humaines et accroître leur participation dans les processus de prise de décisions à tous les niveaux ;
- ▶ sensibiliser à l'importance de la participation des jeunes dans les processus de prise de décisions et à celle de leurs droits démocratiques par le biais de discussions et d'ateliers éducatifs ;
- ▶ doter les jeunes des compétences et des connaissances nécessaires pour participer activement aux processus sociaux et exercer leurs droits.

Le projet était axé sur la participation des jeunes aux élections ; dans ce cadre, il s'est employé à sensibiliser les partis politiques à l'importance des jeunes et de leurs droits,

à surveiller les promesses de responsables politiques concernant des mesures spécifiques pour l'inclusion des jeunes et leur autonomisation et à mobiliser les jeunes de la société civile pour qu'ils participent activement à la campagne électorale et au scrutin. Entre autres résultats du projet, on peut citer *Ils ont promis*, un documentaire utilisé pour des activités de sensibilisation au lendemain de l'élection, ainsi qu'une lettre ouverte aux responsables politiques. La campagne a été activement suivie sur Internet ; 14 groupes de discussion ont été organisés.

### **Jeden svět (One World)**

Jeden svět ([www.oneworld.cz](http://www.oneworld.cz)), organisé par Člověk v tísni (People in Need) en République tchèque, est actuellement le plus grand festival du film documentaire sur les droits de l'homme au monde. Il se déroule dans tout le pays et franchit même les frontières en soutenant d'autres festivals sur les droits de l'homme.

Le festival programme des projections de documentaires et des débats, mais des événements liés au cinéma ont lieu toute l'année. Un programme spécial – One world in schools – s'adresse aux écoles primaires et secondaires et Jeden svět collabore avec des universités pour qu'elles traitent de thèmes liés aux droits de l'homme dans le cadre de leurs programmes.

Les centres d'information jeunesse peuvent emprunter des documentaires gratuitement et organiser des projections. Il est conseillé de les faire suivre d'un débat, qui est souvent l'occasion d'aborder des questions intéressantes du point de vue des droits de l'homme ou des jeunes. Cette activité est très appréciée non seulement dans les centres d'information, mais aussi dans les clubs et organisations de jeunes.

### **YouthRights.NOW**

La campagne a été mise en œuvre fin septembre 2013 par plusieurs partenaires du domaine de la jeunesse en Europe à l'issue de la 9<sup>e</sup> Conférence des ministres responsables de la jeunesse du Conseil de l'Europe de Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).

Objectifs de la campagne :

- ▶ sensibiliser les jeunes/la société aux droits des jeunes ;
- ▶ remettre la question des droits des jeunes à l'ordre du jour des responsables politiques du Conseil de l'Europe ;
- ▶ renforcer la voix des jeunes et des organisations de jeunesse dans les États membres du Conseil de l'Europe et ses structures.

La campagne s'adressant aux jeunes, elle a logiquement lieu en ligne ([www.youthrights.eu](http://www.youthrights.eu)). Le site informe les jeunes sur leurs droits et leur donne la possibilité de s'exprimer en s'adressant directement à leur gouvernement à partir du site. Un message type est même prévu pour chaque représentant national, (avec ses coordonnées). Pour faciliter son utilisation au niveau européen, la vidéo de la campagne existe en 22 langues et le site est disponible dans 14 langues du Conseil de l'Europe. Toutes les traductions sont faites par de jeunes bénévoles.

Ce projet a été développé par le Fonds européen pour la jeunesse; il est mis en œuvre en partenariat avec AEGEE, OBESSU, JEF, IGLYO, EFIL, YEU, TEJO, CNJ, CJE, FNG, Vlaamse Jeugdraad et Mus-e Kosova et bénéficie du soutien et des conseils du Forum européen de la jeunesse et du Conseil consultatif pour la jeunesse du Conseil de l'Europe.

Il faut maintenant souhaiter que la campagne permette de maintenir la question des droits des jeunes à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe, mais la campagne ne pourra pas aboutir si aucune activité de lobbying n'est menée en parallèle.

### **Let's get it right!**

Let's get it right! ([www.uncrclsetsgetitright.co.uk](http://www.uncrclsetsgetitright.co.uk)) est une source d'inspiration remarquable pour inventer des jeux et des supports pour les enfants et les jeunes. Le site géré par le gouvernement du pays de Galles est dédié à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une nouvelle rubrique pour les enfants et les jeunes a été ajoutée récemment, avec des informations, des vidéos et des jeux sur les droits, comme le *Coloodle Book*. Cet album imprimable est parfait pour expliquer les droits de l'homme. On trouve aussi sur le site des supports pédagogiques pour les professionnels, notamment des vidéos, des liens et des dossiers d'activités. Ils s'adressent principalement aux enfants, mais peuvent être adaptés pour les adolescents.

### **The OneMinutesJr.**

The OneMinutesJr. ([www.theoneminutesjr.org](http://www.theoneminutesjr.org)) est un site de vidéos dédiées à la diversité chez les jeunes du monde entier et donne la possibilité aux 12-20 ans de se faire entendre. Le projet a été lancé en 2002 par la Fondation européenne de la culture, The One Minutes Foundation et l'Unicef afin de développer de nouveaux outils pour promouvoir la responsabilisation des jeunes et le changement social. L'Unicef est partenaire de The One Minutes Foundation depuis 2010.

Le projet ne se résume pas à un concours de vidéos de 60 secondes sur des sujets variés. C'est d'abord un espace où les jeunes peuvent s'exprimer. Les professionnels de l'information jeunesse y trouveront des vidéos sur les droits de l'homme (mais pas seulement) réalisées par des jeunes dont ils pourront s'inspirer.

# Activités

---

**D**ans les chapitres précédents, nous avons présenté des campagnes et des projets sur le droit des jeunes à l'information, en sachant que de telles initiatives sont souvent une source d'inspiration pour ceux qui travaillent sur le terrain. Dans ce chapitre, nous proposons des activités adaptées à des structures non formelles.

Le groupe cible étant très large et très varié, les activités suivantes ont valeur d'exemples; à vous de les adapter à votre propre contexte. La durée et l'âge des participants ne sont donnés qu'à titre indicatif.

## Le procès

Age: 16-24 ans

Nombre de joueurs: à partir de 10

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: 30 minutes min.

Matériel: salle aménagée en tribunal, sièges pour les juges, le prévenu, l'avocat, le procureur et le jury

Règle du jeu:

Le professionnel de l'information jeunesse joue le rôle du juge (il peut y avoir plusieurs juges). Un « droit de l'homme » prend place sur le banc des accusés; il peut être représenté par une personne réelle (un jeune du groupe) ou symbolisé par une image. Deux jeunes volontaires – de préférence des jeunes à l'aise à l'oral – jouent le rôle du procureur et de l'avocat. Le jury est composé des autres membres du groupe, qui prennent place sur le côté.

Le procureur et l'avocat ont cinq premières minutes pour préparer leurs arguments avant l'ouverture du procès. Le premier à prendre la parole est le procureur. Il a trois minutes pour expliquer en quoi le droit ne fonctionne pas dans la vraie vie, combien il est facile de l'enfreindre, combien il est inutile, comment il doit être adapté, etc. L'avocat a ensuite trois minutes pour expliquer combien le droit est utile, important, essentiel, etc. Puis le juge pose quelques questions à l'avocat et au procureur. Si le droit mis en cause est représenté par un jeune du groupe, le juge peut l'interroger. Si le jury veut poser des questions, il doit passer par le juge – chaque juré inscrit ses questions sur une feuille de papier qu'il donne au juge. Cette partie prend cinq minutes environ, mais tout dépend du nombre de questions posées au juge par

le jury et de la compétence de l'avocat et du procureur, qui ont une minute pour résumer leurs arguments.

Le jury délibère en public, mais les autres protagonistes ne sont pas autorisés à participer à ce stade. Le verdict est ensuite rendu.

Le fait de préparer des accessoires ajoute de l'authenticité et du réalisme au procès. Le verdict n'est pas un but en soi. Le plus important, c'est la procédure et les débats pendant et après le procès. Une discussion après le procès est essentielle et peut-être la partie la plus importante de cette activité.

## **L'oracle**

Age: 12-18 ans

Nombre de joueurs: à partir de 2

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme

Durée: 15 minutes

Matériel: jeu de cartes des droits de l'homme (Déclaration universelle ou Convention) ou feuilles sur lesquelles sont inscrits des droits des jeunes; si possible un jeu de cartes ou de feuilles pour deux personnes.

Règle du jeu:

Demandez aux jeunes de se mettre par deux. L'un est l'oracle; l'autre choisit cinq cartes et les tend à l'oracle, qui doit prédire l'avenir de son binôme privé de ces droits. L'animateur doit encourager l'oracle à faire preuve d'imagination et à rapporter les droits « disparus » à des situations réelles. Si vous avez le temps, faites un deuxième tour, de sorte que chaque participant puisse jouer le rôle de l'oracle. Cette activité peut être amusante, mais il faut prévoir un bref récapitulatif après l'activité pour permettre aux participants de dire ce qu'ils ressentent.

## **Ma vie**

Age: 12-21 ans

Nombre de joueurs: indifférent

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: dépend du nombre de joueurs

Matériel: jeu de cartes des droits de l'homme (Déclaration universelle ou Convention) ou feuilles sur lesquelles sont inscrits des droits des jeunes.

Règle du jeu:

Chaque participant choisit une carte et explique à quoi ressemblerait sa vie si le droit en question n'existait pas – aujourd'hui ou à l'avenir – et en quoi ce droit le touche

dans sa vie personnelle. L'animateur doit veiller à ce que tous les participants aient le même temps de parole et à prévoir du temps pour que les jeunes puissent faire part de leurs commentaires, voire de leur désaccord avec ce qui a été dit.

### **Le plus important**

Age: 12-21 ans

Nombre de joueurs: indifférent

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: 10 minutes

Matériel: jeu de cartes des droits de l'homme (Déclaration universelle ou Convention) ou feuilles sur lesquelles sont inscrits des droits des jeunes.

Règle du jeu:

L'animateur présente les cartes/les feuilles à l'ensemble du groupe, puis chaque participant a une minute pour déterminer le droit qu'il juge le plus important. Ensuite, chacun dit quel droit il a choisi et explique pourquoi.

Variante:

L'animateur prend quatre cartes/feuilles – au hasard ou pas – et en place une à chaque coin de la pièce. Les participants doivent se rendre dans le coin où se trouve le droit le plus important à leurs yeux. L'animateur demande ensuite aux participants de discuter de leur choix et de le justifier. Chaque groupe a ensuite une minute pour présenter ses conclusions aux trois autres.

### **La bataille**

Age: 16-21 ans

Nombre de joueurs: à partir de 10

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: 10-15 minutes

Matériel: jeu de cartes des droits de l'homme (Déclaration universelle ou Convention) ou feuilles sur lesquelles sont inscrits des droits des jeunes, feuilles de papier et crayons, boulier (facultatif)

Règle du jeu:

L'animateur prend deux cartes/feuilles au hasard et constitue deux équipes. Il remet à chacune le droit qu'elle doit défendre au cours d'une bataille où les équipes se font face, comme sur le champ de bataille. Elles ont trois à cinq minutes pour préparer leurs arguments (elles peuvent les écrire), puis la bataille commence. L'animateur tire à pile ou face pour décider quelle équipe commence. Chaque équipe avance

un argument à voix haute en faveur de «son» droit – en quoi il est important. Les deux équipes prennent la parole chacune à son tour. L'animateur compte les points (nombre d'arguments). Dès qu'une équipe est à court d'arguments (ou réagit trop lentement), la bataille est terminée, l'autre équipe a gagné. Pour maintenir la dynamique, l'animateur doit veiller à la rapidité de l'échange d'arguments et encourager les équipes. Utiliser un boulier ajoute à l'excitation.

Variante :

Cette activité peut être adaptée aux droits des jeunes. L'animateur constitue deux équipes et remet un droit à chacune. Le thème peut être l'âge minimum pour boire de l'alcool, par exemple. Une équipe est pour ; l'autre est contre et veut abaisser ou relever l'âge légal. Chaque équipe a quelques minutes pour se préparer, ensuite la bataille peut commencer. Plusieurs thèmes peuvent être abordés de cette manière.

### **Il était une fois...**

Age: 12-21 ans

Nombre de joueurs: indifférent

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: 10 minutes

Matériel: jeu de cartes des droits de l'homme (Déclaration universelle ou Convention)

Règle du jeu :

Après avoir pris une carte au hasard, les participants s'assoient en cercle, en cachant leur carte. L'animateur commence à raconter une histoire avec « il était une fois... » Il peut la préparer à l'avance, mais un bon conteur peut improviser. L'histoire doit raconter la vie d'une personne et ce qui lui arrive lorsqu'elle est privée de ses droits humains. Les participants écoutent avec attention ; dès que l'animateur fait référence à la violation du droit qui figure sur leur carte, ils doivent crier « c'est mon droit ! ». L'animateur s'arrête de lire, et le jeune concerné dit aux autres de quel droit il s'agit avant de retourner sa carte. Il doit alors sortir du jeu et écouter. Les participants qui ont encore leur carte à la fin de l'histoire ont gagné et disent à leur tour quel droit figure sur leur carte.

### **La cible**

Age: 12-21 ans

Nombre de joueurs: indifférent

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: 10 minutes

Matériel: plusieurs grandes cibles avec des cercles concentriques (30 si on choisit la Déclaration universelle des droits de l'homme ou un nombre de cercles égal au nombre de droits des jeunes retenus). Le cercle du centre doit être le plus grand et visible par tous.

Règle du jeu :

Chacun des participants a une cible avec des cercles vides. Ils ont entre 3 et 5 minutes pour inscrire dans chaque cercle un article de la Déclaration universelle ou un droit figurant sur la liste des droits des jeunes. Ils doivent les classer, du plus important (30 points, ou chiffre correspondant au nombre de droits choisis) au moins important (1 point), en partant du centre. Ensuite, l'animateur et le groupe totalisent les points attribués à chaque article ou droit et les inscrivent dans une grande cible. Le résultat est une cible avec les articles/droits classés du plus important au moins important par le groupe.

### **La manif**

Age: 12-21 ans

Nombre de joueurs: indifférent

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: 45-60 minutes

Matériel: matériel de peinture, affiches vierges, carton, draps, bâtons

Règle du jeu :

Cette activité créative permet aux jeunes de s'exprimer. Avant de commencer, et pour les motiver, l'animateur doit expliquer leurs droits aux participants et les informer que leurs droits, tous ou seulement certains, ont été bafoués. L'animateur précise qu'ils peuvent manifester pacifiquement pour protester et demande aux jeunes de préparer des transparents, des banderoles, des slogans et des chansons. Il doit faire en sorte qu'aucune expression vulgaire ou inappropriée ne vienne ternir la manifestation pacifique.

### **Dans la peau d'un autre**

Age: 16-21 ans

Nombre de joueurs: indifférent

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: 15 minutes

Matériel: aucun

Règle du jeu :

Cet exercice fait travailler l'imagination. Chaque joueur doit s'imaginer dans la peau de quelqu'un d'autre – qu'il aimerait être ou au contraire qu'il n'aimerait pas être – du

point de vue des droits de l'homme ou des droits des jeunes. Il peut s'agir d'une personne réelle, du passé ou du présent, ou d'un personnage fictif. Ne pas hésiter à parler de l'avenir. Ensuite, ceux qui le souhaitent racontent qui ils aimeraient être ou ne pas être. Le plus important ici, c'est la réflexion sur soi.

## **Jeu de mime**

Age: 16-21 ans

Nombre de joueurs: 4-12

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée: 15 minutes

Matériel: jeu de cartes des droits de l'homme (Déclaration universelle ou Convention) ou feuilles sur lesquelles sont inscrits des droits des jeunes

Règle du jeu:

Le but de ce jeu de mime très connu, dans ce contexte, est de faire deviner un droit de l'homme/des jeunes sans prononcer un mot. Il peut se jouer individuellement ou en groupe; chacun choisit une carte/feuille et fait deviner aux autres le droit inscrit sur la carte/feuille en le mimant.

Variante:

Les participants peuvent aussi dessiner le droit pour le faire deviner ou l'expliquer mais sans utiliser de mots-clés.

## **Oui-non**

Age: 12-16 ans

Nombre de joueurs: 4-10

Thème: Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme

Durée: 5 minutes

Matériel: jeu de cartes des droits de l'homme (Déclaration universelle ou Convention)

Règle du jeu:

Un volontaire tire une carte, mais ne la regarde pas. Il la montre aux autres et doit poser des questions pour deviner le droit de l'homme qu'elle représente. Le groupe ne peut répondre que par oui ou non. L'animateur doit veiller à ce que le volontaire ne pose pas de questions trop simples ou trop orientées.

## Un pas en avant

Age : 12-16 ans

Nombre de joueurs : à partir de 5

Thème : Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, droits des jeunes

Durée : 5 minutes

Matériel : aucun

Règle du jeu :

Les participants se mettent en ligne. L'animateur pose des questions, du genre « qui a des grands-parents qui vivent à la campagne ? » ou « qui a un chien ? », etc. Tous ceux qui répondent oui avancent d'un pas. Après quelques questions, l'animateur annonce que tous ceux qui ont répondu oui (c.-à-d. ceux dont les grands-parents vivent à la campagne ou qui ont un chien) n'ont pas le droit de faire partie du groupe et doivent aller s'asseoir. Le jeu se poursuit avec de nouvelles questions, jusqu'à ce que l'animateur décide que le jeu est terminé et désigne un vainqueur, mais ce n'est pas une obligation. Il doit poser des questions évidentes pour éliminer les participants, comme « qui a des cheveux longs, les yeux bleus » etc. Tous ceux qui répondent oui doivent avancer d'un pas, puis il leur dit qu'ils n'ont pas le droit d'être là, qu'ils doivent sortir du rang et aller s'asseoir. Le jeu devrait être suivi d'une discussion, en commençant avec le premier groupe de jeunes exclus. Qu'ont-ils ressenti en apprenant qu'ils n'avaient pas le droit de faire partie du groupe et qu'ils en étaient exclus ? Le vainqueur se sent-il supérieur aux autres ?

## Je pouvais / je ne pouvais pas / je devais

Age : 16-21 ans

Nombre de joueurs : indifférent

Thème : les droits des jeunes

Durée : 5 minutes

Matériel : feuilles avec des tableaux à compléter par chaque participant, crayons

Règle du jeu :

Chaque participant a une feuille avec des questions sur ses droits, qu'il doit comparer avec les réponses données, en fonction de ce qu'il avait le droit/pas le droit de faire à tel ou tel âge.

Exemple :

A sept ans,

je pouvais / je ne pouvais pas / je devais

rentrer de l'école tout seul

m'asseoir à l'avant de la voiture

aller à l'école

Une fois que tous ont répondu individuellement, les participants discutent de leurs réponses, mais l'activité se veut davantage un exercice de préparation pour d'autres activités liées aux droits des jeunes.

## **Dur-dur**

Age: 16-21 ans

Nombre de joueurs: à partir de 8

Thème: droits de l'homme

Durée: 15 minutes

Matériel: des consignes pour chaque groupe (préparées par l'animateur pour les Lego rouges, bleus, jaunes et verts), des Lego, un bandeau pour les yeux et une paire de moufles par groupe.

Règle du jeu:

Les participants se mettent par 4 (au moins). Ils doivent construire un objet en Lego. L'animateur donne ses instructions à chaque groupe. Avant de commencer le jeu, il les « prive » de certains droits:

Un seul joueur du groupe a le droit de voir les instructions, mais il n'a le droit ni de parler ni de toucher les Lego.

Un deuxième a le droit de toucher et d'utiliser les Lego rouges et bleus, mais n'a pas le droit de voir et a les yeux bandés.

Le troisième a le droit d'aider la deuxième à s'orienter, mais n'a pas le droit de toucher les Lego ou de dire « à gauche » et « à droite ».

Le quatrième joueur a le droit de toucher les Lego jaunes et verts, mais n'a pas le droit de se servir de ses mains (il porte des moufles).

Le but est de construire un objet aussi vite que possible tout en respectant les consignes. Il s'agit d'une compétition qui stimule la dynamique de groupe et doit être suivie d'un débat. L'animateur doit demander aux participants ce qu'ils ressentent quand ils sont privés de certains droits et peut orienter la discussion sur les droits de l'homme et pourquoi il faut garantir les mêmes droits à tout le monde.

Variante:

Chaque groupe a des droits différents et un groupe a tous les droits, ce qui lui permet de finir son objet rapidement et facilement.

## Texte à trous

Age : 12-16 ans

Nombre de joueurs : indifférent

Thème : Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme

Durée : 30 minutes

Matériel : texte de la Déclaration universelle ou de la Convention dont certains mots sont effacés dans chaque paragraphe, crayons pour tous les participants.

Règle du jeu :

Chaque participant a une version «à trous» de la Déclaration universelle ou de la Convention et a 10 minutes pour lire le texte et compléter le texte. Ensuite le texte est lu à haute voix. Le participant qui a le plus de réponses justes a gagné. Après la lecture du document, une discussion s'engage ; les participants peuvent poser des questions, dire ce qu'ils ont écrit et pourquoi. L'animateur doit connaître le texte sur le bout des doigts.



## Hyperliens et sources

---

Amnesty International – mouvement mondial comptant plus de 7 millions de membres, de sympathisants et de militants dans 150 pays qui lutte contre les violations des droits de l’homme ([www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)).

Bureau du Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe – institution indépendante, non judiciaire, au sein du Conseil de l’Europe, qui a pour tâche de promouvoir la sensibilisation aux droits de l’homme dans les 47 États membres du Conseil de l’Europe ([www.coe.int/en/web/commissioner](http://www.coe.int/en/web/commissioner)).

Convention de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales, aussi connue sous l’intitulé de Convention européenne des droits de l’homme – première convention du Conseil de l’Europe et pierre angulaire de toutes ses activités. Adoptée en 1950, elle est entrée en vigueur en 1953. Sa ratification est une condition indispensable pour adhérer à l’Organisation (<http://human-rights-convention.org>).

Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant – principal traité relatif aux droits de l’enfant, elle couvre un large éventail de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. La Convention protège les droits des enfants en temps de paix et de guerre, et prévoit la mise en œuvre de leurs droits. Elle sert à la fois de point de ralliement et d’outil pour la société civile et les personnes qui luttent pour protéger et promouvoir les droits de l’enfant. Elle a été adoptée en 1989 ([www.unicef.org/crc](http://www.unicef.org/crc)).

Conseil de l’Europe – la principale organisation de défense des droits de l’homme du continent compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l’Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l’Europe ont adhéré à la Convention européenne des droits de l’homme, dont le but est de défendre les droits de l’homme, la démocratie et l’État de droit ([www.coe.int](http://www.coe.int)).

Cour européenne des droits de l’homme – juridiction internationale instituée en 1959, compétente pour statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l’homme. Depuis 1998, la Cour siège en permanence et peut être saisie directement par les particuliers ([www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int)).

Centres européens de la jeunesse (CEJ) – structures permanentes chargées de mettre en œuvre la politique du Conseil de l’Europe en matière de jeunesse. Les deux centres internationaux de formation, de réunion et d’éducation de Strasbourg

et de Budapest sont dotés de capacités d'hébergement et accueillent la plupart des activités menées dans le secteur de la jeunesse ([www.coe.int/t/dg4/youth/EYC/European\\_Youth\\_Centres\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/youth/EYC/European_Youth_Centres_en.asp)).

Fonds européen pour la Jeunesse (FEJ) – créé en 1972, le fonds est un établissement du Conseil de l'Europe qui apporte un soutien financier aux activités européennes de jeunesse. Son budget annuel s'élève à 3 millions d'euros environ. Son but est d'encourager la coopération entre les jeunes européens en soutenant financièrement des activités visant la promotion de la paix, la compréhension et la coopération, dans le respect des valeurs fondamentales promues par le Conseil de l'Europe, en particulier les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la solidarité ([www.coe.int/en/web/european-youth-foundation](http://www.coe.int/en/web/european-youth-foundation)).

European Youth Information and Counselling Agency (ERYICA) – l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes est une association européenne indépendante constituée d'organismes et de réseaux de coordination en matière d'information jeunesse. Elle s'emploie à renforcer la coopération européenne dans le domaine du travail et des services d'information jeunesse. Son objectif est de développer, de soutenir et de promouvoir des politiques et pratiques généralistes d'information de qualité à tous les niveaux, afin de répondre aux besoins d'information des jeunes en Europe et d'appliquer les principes de la Charte européenne de l'information jeunesse ([www.eryica.org](http://www.eryica.org)).

Charte européenne de l'information jeunesse – document adopté à Bratislava (République slovaque) le 19 novembre 2004 par la 15<sup>e</sup> Assemblée générale d'ERYICA. Elle consiste en 16 principes destinés à être appliqués à toutes les formes de travail en information jeunesse généraliste. Ils constituent une base de standards minimums et de mesures de qualité qui doivent être établis dans chaque pays, en tant qu'éléments d'une approche globale, cohérente et coordonnée du travail d'information jeunesse, ce dernier faisant partie de la politique de jeunesse (<http://eryica.org/page/european-youth-information-charter-0>).

Droits de l'homme – droits essentiels à notre vie d'êtres humains. Ce sont des normes fondamentales sans lesquelles les individus ne peuvent pas survivre et se développer d'une manière digne. Ils sont inhérents à la personne humaine, inaliénables et universels ([www.unicef.org/crc/index\\_framework.html](http://www.unicef.org/crc/index_framework.html)).

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) – représente l'engagement du monde envers les idéaux universels de la dignité humaine. Il a pour unique mandat de la communauté internationale la mission de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme ([www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)).

«Principes pour l'information jeunesse en ligne» – document adopté à Rotterdam (Pays-Bas) le 5 décembre 2009 par la 20<sup>e</sup> assemblée générale d'ERYICA, dans l'optique d'assurer la qualité des services d'information jeunesse en ligne et de garantir leur valeur ajoutée et leur fiabilité, dans le respect des principes énoncés dans la Charte européenne de l'information jeunesse (<http://eryica.org/page/principles-online-youth-information>).

Nations Unies (Onu) – organisation internationale fondée en 1945, après la seconde guerre mondiale, pour maintenir la paix et la sécurité internationales, développer des

relations amicales entre les nations, promouvoir le progrès social, instaurer de meilleures conditions de vie et accroître le respect des droits de l'homme. Elle peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes et constitue un forum où ses 193 États membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et des autres organes et comités ([www.un.org](http://www.un.org)).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) – élément moteur qui aide à construire un monde où les droits de chaque enfant seront réalisés. L'Unicef travaille dans plus de 190 pays et territoires par l'intermédiaire de ses programmes de pays et de ses Comités nationaux ([www.unicef.org](http://www.unicef.org)).

Déclaration universelle des droits de l'homme – généralement reconnue comme étant le fondement du droit international relatif aux droits de l'homme. Depuis son adoption en 1948, elle a inspiré un abondant corpus de traités internationaux légalement contraignants relatifs aux droits de l'homme. Elle vise à redresser les injustices, notamment en période de conflits et dans les sociétés qui subissent la répression et à parvenir à l'exercice universel des droits de l'homme. Elle est la première reconnaissance universelle du fait que les libertés et les droits fondamentaux sont inhérents à tout être humain, qu'ils sont inaliénables et s'appliquent également à tous, que nous sommes tous nés libres et égaux en dignité et en droits ([www.un.org/en/documents/udhr](http://www.un.org/en/documents/udhr)).

Jeunesse/jeunes – il n'existe aucune définition universelle et juste de la jeunesse. Le concept de jeunesse/jeunes est une construction sociale avant d'être déterminée par des facteurs biologiques, ce qui signifie qu'elle varie selon l'époque, le développement socio-économique d'une société et la personne ou l'institution qui la définit. Elle dépend aussi des réalités et des traditions nationales. Dans la présente publication, nous parlons des jeunes de 12 à 26 ans. (*Youth policy manual – How to develop a national youth strategy*, Finn Yrjar Denstad. Conseil de l'Europe, 2009. ISBN 978-92-871-6576-3, disponible à l'adresse: <http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/Research/Publication>).

Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe – fait partie de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation du Conseil de l'Europe. Il élabore des lignes directrices, des programmes et des instruments juridiques pour la mise en place de politiques de jeunesse cohérentes et efficaces aux niveaux local, national et européen. Il apporte son soutien financier et pédagogique aux activités internationales de jeunesse qui visent à promouvoir la citoyenneté et la mobilité des jeunes, les droits de l'homme, la démocratie et le pluralisme culturel. Il s'emploie à rassembler et à diffuser des compétences et connaissances sur les conditions de vie, les aspirations et les moyens d'expression des jeunes Européens ([www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)).

Centre d'information pour les jeunes – lieu qui donne des informations pertinentes aux jeunes et aux travailleurs de jeunesse. L'information varie selon les besoins des jeunes concernés (*Yintro – Stepping into youth information*, en anglais, <http://eryica.org/page/yintro-%E2%80%93-stepping-youth-information>).

Travail d'information jeunesse – travail de jeunesse spécifique. Devenue un secteur à part entière du travail de jeunesse dans beaucoup de pays, l'information des jeunes

inclut divers services et interventions. La manière dont le travail d'information jeunesse est effectué dépend largement de la législation nationale, de l'importance accordée au travail de jeunesse en général et des autres structures et installations mises en place pour les jeunes. Néanmoins, plusieurs tâches et principes essentiels sont communs à tous les centres et services d'information pour les jeunes (*Kit de démarrage pour l'information des jeunes*, <http://eryica.org/page/starters-kit>).

Droits des jeunes – le Forum européen de la Jeunesse défend le plein exercice des droits fondamentaux et des libertés fondamentales par les jeunes. Cela inclut l'accès aux droits de l'homme existants mais aussi, le cas échéant, la création de nouveaux droits et de nouvelles libertés. La définition du concept de jeunesse/jeunes repose sur les réalités nationales, celle des droits des jeunes aussi (*Policy paper on youth rights*, adopté par l'Assemblée générale du Forum européen de la Jeunesse, Maribor, Slovénie, 22-25 novembre 2012, [http://issuu.com/yomag/docs/yfj\\_youthrightsexpertgroup\\_policypa](http://issuu.com/yomag/docs/yfj_youthrightsexpertgroup_policypa)).

### **Principales organisations citées**

Amnesty International : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org) Conseil de l'Europe : [www.coe.int](http://www.coe.int)

Conseil de l'Europe, Service de la jeunesse : [www.coe.int/jeunesse](http://www.coe.int/jeunesse)

Cour européenne des droits de l'homme : [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int)

Fonds européen pour la Jeunesse : <http://eyf.coe.int>

Agence européenne pour l'information et le conseil aux jeunes (ERYICA) : [www.eryica.org](http://www.eryica.org)

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)

Unicef : [www.unicef.org](http://www.unicef.org) Nations Unies : [www.un.org](http://www.un.org)

Voices of Youth : [www.voicesofyouth.org](http://www.voicesofyouth.org)

### **Exemples de bonnes pratiques cités**

Campagne du Conseil de l'Europe, Tous différents – Tous égaux : bonnes pratiques, [www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/ADAE\\_cookbook.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/ADAE_cookbook.pdf)

Campagne d'ERYICA, Information Right Now! : [www.informationrightnow.eu](http://www.informationrightnow.eu); rapport final contenant une liste d'activités : <http://eryica.org/news/report-information-right-now>

Brochure d'ERYICA, Good practice in youth information (en anglais) : <http://eryica.org/news/good-practice-booklet-youth-information-new-edition-out-now>

Forum européen de la Jeunesse : [www.youthforum.org](http://www.youthforum.org)

European Youth Network on Sexual and Reproductive Rights : [www.youact.org](http://www.youact.org)  
Krovna Organizacija Mladih Srbije : [www.koms.rs](http://www.koms.rs)

The OneMinutesJr. : [www.theoneminutesjr.org](http://www.theoneminutesjr.org)

One World film Festival : [www.oneworld.cz](http://www.oneworld.cz)

Sheryica, plate-forme européenne en ligne d'ERYICA pour les professionnels de l'information des jeunes : [www.sheryica.org](http://www.sheryica.org)

Vote at 16 : [www.voteat16.ie](http://www.voteat16.ie)

YouthRights.NOW : [www.youthrights.eu](http://www.youthrights.eu)

## **Membres d'ERYICA et organisations ayant contribué à la publication**

Ágencija Žgħażaġh : [www.agenzjazghazagh.gov.mt](http://www.agenzjazghazagh.gov.mt) De Ambrassade : <http://ambrassade.be>

Bureau Information Jeunesse de Vienne : <http://bijdevienne.unblog.fr> Centre Information Jeunes : [www.cij.lu](http://www.cij.lu)

Infozona : <http://infozona.hr>

Jongenvanzin : <http://www.jongenvanzin.be/>

Koordinaatti : [www.koordinaatti.fi](http://www.koordinaatti.fi)

Národní Informační Centrum Pro Mládež : [www.nicm.cz](http://www.nicm.cz)

LiJOT – Lithuanian Youth Council : [www.lijot.lt](http://www.lijot.lt)

Solna Stad : [www.solna.se](http://www.solna.se)

Tvibit : [www.tvibit.net](http://www.tvibit.net)

wienXtra-jugendinfo : [www.wienxtra.at](http://www.wienxtra.at)

## **Documents et vidéos sur les droits de l'homme ou des jeunes (hyperliens)**

Information sur le développement de l'adolescent, aussi utilisée dans la formation JIMMY d'ERYICA : [www.kidsgrowth.com/resources/articledetail.cfm?id=1140](http://www.kidsgrowth.com/resources/articledetail.cfm?id=1140)

Amnesty international, vidéos : [www.youtube.com/user/AmnestyInternational](http://www.youtube.com/user/AmnestyInternational) ;

Centre de ressources pour l'éducation aux droits de l'homme :

[www.amnesty.org/en/human-rights-education/resource-centre](http://www.amnesty.org/en/human-rights-education/resource-centre)

Conseil de l'Europe, *Faites grandir les droits de l'homme* et liste de ressources sur les droits de l'homme : <http://human-rights-convention.org/nurturing-human-rights>

Conseil de l'Europe, *Enter Dignityland!*, jeu de cartes sur les droits sociaux : <http://enter.coe.int/eng/Enter-Dignityland!-A-game-on-social-rights> ;

Conseil de l'Europe, Direction générale I, Droits de l'homme et État de droit, publications : [www.coe.int/t/dgi/publications/index\\_publications\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dgi/publications/index_publications_en.asp)

Conseil de l'Europe, *A l'exercice des droits et des libertés* : [www.coe.int/AboutCoe/media/interface/publications/fiches\\_dh\\_en.pdf](http://www.coe.int/AboutCoe/media/interface/publications/fiches_dh_en.pdf)

[http://www.echr.coe.int/Documents/Pub\\_coe\\_Teaching\\_resources\\_FRA.pdf](http://www.echr.coe.int/Documents/Pub_coe_Teaching_resources_FRA.pdf)

Conseil de l'Europe, *Compagnon – Guide d'action pédagogique pour la diversité, la participation et les droits de l'Homme*, avec exercices pratiques et jeux : [www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/2007\\_Companion\\_without\\_cover\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/youth/Source/Resources/Publications/2007_Companion_without_cover_en.pdf)

Conseil de l'Europe, *REPERES – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes* : [www.eycb.coe.int/compass](http://www.eycb.coe.int/compass)

Conseil de l'Europe, documents de la campagne *No Hate Speech* : <http://nohate.ext.coe.int/Campaign-Tools-and-Materials>

Conseil de l'Europe, vidéos : [www.youtube.com/user/CouncilofEurope](http://www.youtube.com/user/CouncilofEurope)

Commission européenne, Livre blanc « un nouvel élan pour la jeunesse européenne », COM(2001) 681 final : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52001DC0681>

Statut du Centre européen de jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse : [www.dropbox.com/s/rmr3rh6ycyttg76/Statutes\\_EYC\\_EYF.pdf](http://www.dropbox.com/s/rmr3rh6ycyttg76/Statutes_EYC_EYF.pdf)

Fonds européen de la jeunesse : directives pour la soumission des demandes de subvention : [www.dropbox.com/s/hcktxqtx77a88mb/Priorities%20EYF%202014\\_2015\\_12%2009%202013.docx](http://www.dropbox.com/s/hcktxqtx77a88mb/Priorities%20EYF%202014_2015_12%2009%202013.docx)

ERYICA : *Guide to safety and quality online*, <http://eryica.org/page/publications>

Optimiser flux d'information sur Facebook : [www.socialmediaexaminer.com](http://www.socialmediaexaminer.com)

[/7-ways-to-get-noticed-on-facebook-with-facebook-news-feed-optimization](http://www.socialmediaexaminer.com/7-ways-to-get-noticed-on-facebook-with-facebook-news-feed-optimization)

Ecrire des messages efficaces sur Facebook : <http://socialmediatoday.com/big-sea/370308/writing-effective-facebook-posts>

Groupes de discussion (comment procéder ?) : [www.qualitative-researcher.com](http://www.qualitative-researcher.com)

HCDH : [www.youtube.com/user/UNOHCHR](http://www.youtube.com/user/UNOHCHR); affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme : [www.ohchr.org/Documents/Publications/Poster\\_en.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/Poster_en.pdf); boîte à outils « Share, learn and innovate ! » : <http://slitoolkit.ohchr.org>; documents pédagogiques : [www.ohchr.org/EN/PublicationsResources/Pages/TrainingEducation.aspx](http://www.ohchr.org/EN/PublicationsResources/Pages/TrainingEducation.aspx)

TheOneMinutesJr. : [www.theoneminutesjr.org](http://www.theoneminutesjr.org); [www.youtube.com/UNICEFoneminutesjr](http://www.youtube.com/UNICEFoneminutesjr)

United for Human Rights : [www.humanrights.com](http://www.humanrights.com)

Gouvernement du pays de Galles : site de Let's get it right ! : [www.uncrcltsgetitright.co.uk](http://www.uncrcltsgetitright.co.uk)

Youth for Human Rights : [www.youthforhumanrights.org](http://www.youthforhumanrights.org)

Informations sur les droits des jeunes : [www.droitsetdevoirs.lu](http://www.droitsetdevoirs.lu)



Cette publication est le résultat du partenariat établi entre le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA). Nous avons d'une part le Conseil de l'Europe pour lequel les droits de l'homme sont l'un des sujets les plus importants, et de l'autre, ERYICA, une organisation indépendante composée de réseaux et de structures de coordination nationales en matière d'information des jeunes. Ce kit pédagogique sur l'accès des jeunes à leurs droits vise avant tout à aider les experts en information jeunesse qui travaillent directement avec les jeunes, mais il peut également être utilisé pour d'autres activités non-formelles.

Ce kit pédagogique présente de façon attractive de nombreuses sources d'information et d'inspiration sur la façon d'informer les jeunes sur leurs droits. Il présente une sélection des matériels les plus pertinents et utiles que l'on peut trouver en ligne.

L'objet de ce kit n'est pas seulement d'informer; comme le soulignait Albert Einstein "la connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information". C'est pourquoi on peut trouver en fin de publication des suggestions d'activités pratiques et des exemples de bonnes pratiques qui peuvent aider les jeunes à mieux comprendre les droits de l'homme et comment y avoir accès.

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE